



Le contexte global

Superficie : 1.002.000 km²

Population: 75M (49% urbaine / 51% rurale) (2005)

Divisions administratives:

Régime: République présidentiel

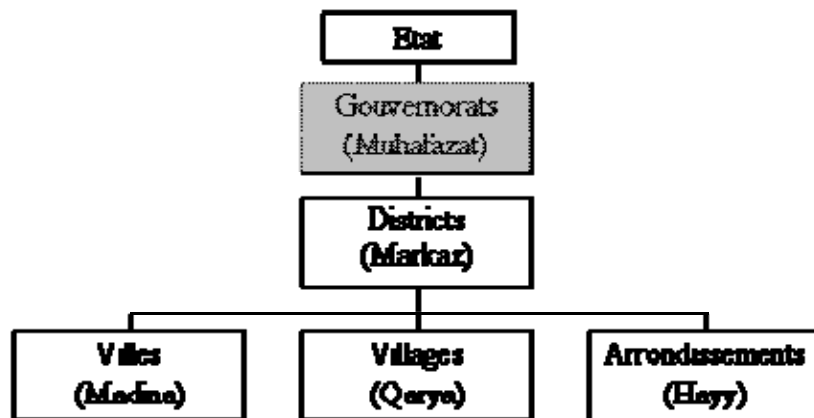


Schéma d'organisation des institutions

I La ressource

		France
Précipitations moyennes (mm/an)	51	867
Ressources en eau renouvelables globales (km3/an)	58,3	203,70
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an)	826,9	3439
Consommation totale (km3/an)	68,3	39,96
Agriculture (%)	86	10
Domestique (%)	8	16
Industrie (%)	6	74

Le pays est bordé sur 2450 km de côtes par la Mer Méditerranée et la Mer Rouge.

La pluviosité est faible. Elle est même quasi nulle dans la région désertique au sud du pays. Le Nord est le plus épargné, notamment en hivers où la pluviométrie est la plus forte du pays (200 mm/an).

Fleuves : Nil (1500 km pour l’Egypte)

Lacs: Peu de lac. Le barrage d'Assouan sur le Nil a entraîné la formation du Lac Nasser, long de 500km (5000 km², 70 m de profondeur). Celui-ci est partagé avec le Soudan qui en exploite 25%, soit 18,5 km³/an pour le Soudan et 55,5 km³/an pour l'Egypte, constituant l'essentiel des ressources en eau du pays.

Le pays compte également quelques lacs saumâtres.

I.1 Particularités de la ressource en eau

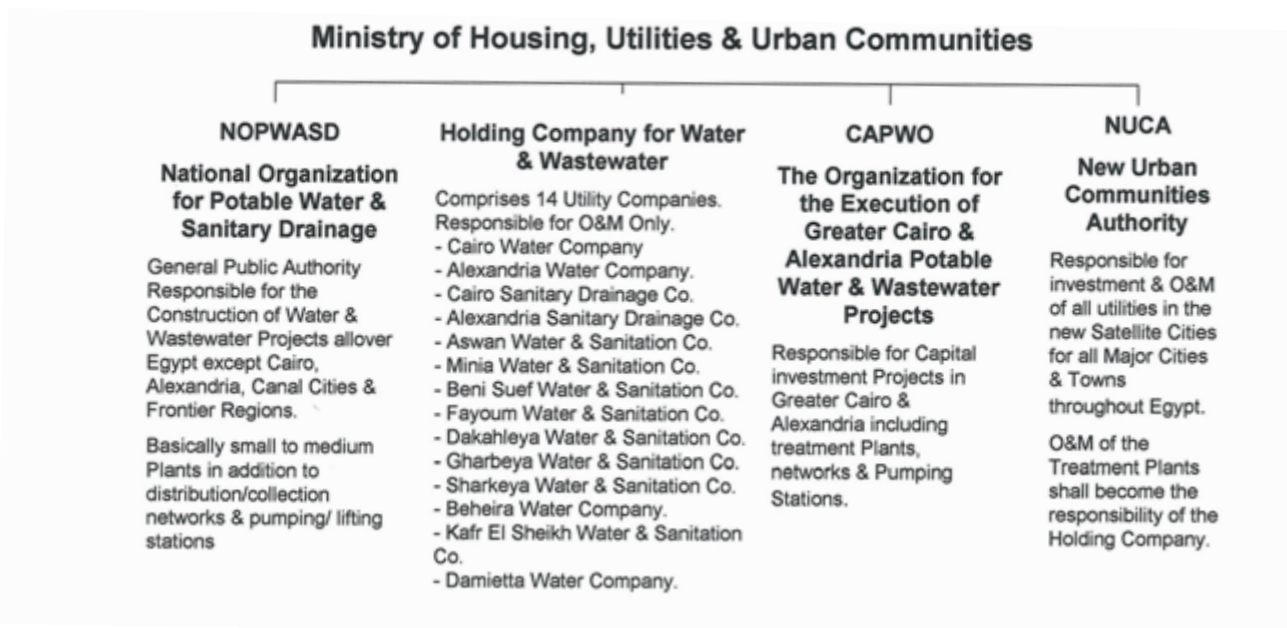
95% de l'eau consommée en Egypte provient du Nil dont le pays est l'un des 10 Etats riverains : le fleuve traverse l'Egypte, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Éthiopie et le Soudan. Il longe également le Kenya et la République démocratique du Congo (respectivement avec les lacs Victoria et Albert), et son bassin versant concerne aussi l'Érythrée grâce à son affluent le Tekeze.

L'Egypte dispose également d'installations de dessalement de l'eau de mer en Méditerranée qui ont produit en 2000 100 millions de m³ d'eau.

II Les mécanismes politico-institutionnels

II.1 Les acteurs de l'eau

Le système institutionnel est actuellement en plein changement. De nombreux décrets ont été promulgué en 2004, afin de rendre plus efficace le système de gestion urbaine de l'eau. On notamment été créé l'agence de régulation pour l'eau potable, l'assainissement et la protection du consommateur : « Egyptian Water Regulatory Agency » et la « Holding Company for Water and Wastewater » (HCWW) dans le cadre d'une privatisation des sociétés publiques d'eau. Cependant l'ensemble de ces structures reste sous le contrôle du Ministère du Logement et des Utilités. Les 15 compagnies d'eau chapeautées par la Holding desservant 70 % de la population. Elle compte 75 000 employés. Ces dernières sont responsable de la gestion et de la maintenance des ouvrages mais non des projets l'investissement qui sont réalisé par des organismes distincts (CAPWO pour le Caire et Alexandrie et NOPWASD pour le reste du pays). L'emprise du pouvoir local (gouvernorats) reste importante pour les décisions.



Si les attributions liées à la gouvernance du petit cycle de l'eau sont concentrées sur un ministère, les responsabilités pour la gouvernance des ressources sont dispersées principalement sous trois ministères:

Niveau	Organisation	Missions
National	Ministère de l'Irrigation et des Ressources hydrauliques (MWRI)	Planification, gestion et développement de la Ressource Construction et gestion des réseaux d'irrigation Gestion à dominante quantitative des Eaux du Nil
	Ministère d'Etat de l'Environnement (créé en 1997) et son organe exécutif (Egyptian Environmental Affairs Agency : EEAA)	Politique national de l'environnement Développement de l'information du public Coordinations des différentes échelles
	Ministère du Logement, des Utilités et du Développement Urbain	Supervision de la gestion du petit cycle de l'eau
	Holding Company for Water and Wastewater (HCWW)	Supervision des 15 Compagnies d'eau à statut privé Gestion de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement Coordination des branches régionales
	Egyptian Water Regulatory Agency	Protection des consommateurs vis-à-vis de la qualité des services (secteurs publics et privés) Assistance technique pour la définition des standards de qualité Etudes de la tarification des services et des coûts de recouvrements
National	National Organisation for Potable Water and Sanitary Drainage (NOPWASD) Cairo and Alexandria Potable Water Organisation (CAPWO) New Urban Communities Authority (NUCA)	Planification et suivi des constructions des infrastructures pour l'eau potable et l'assainissement Maintenance des infrastructures en cas d'absence d'administration compétente
	8 bureaux régionaux de l'EEAA Bureaux de la HCWW (mise en place en cours)	Application régionale des directives nationales Gestion régionale des services
Collectivités locales	Communes	Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées des petites villes

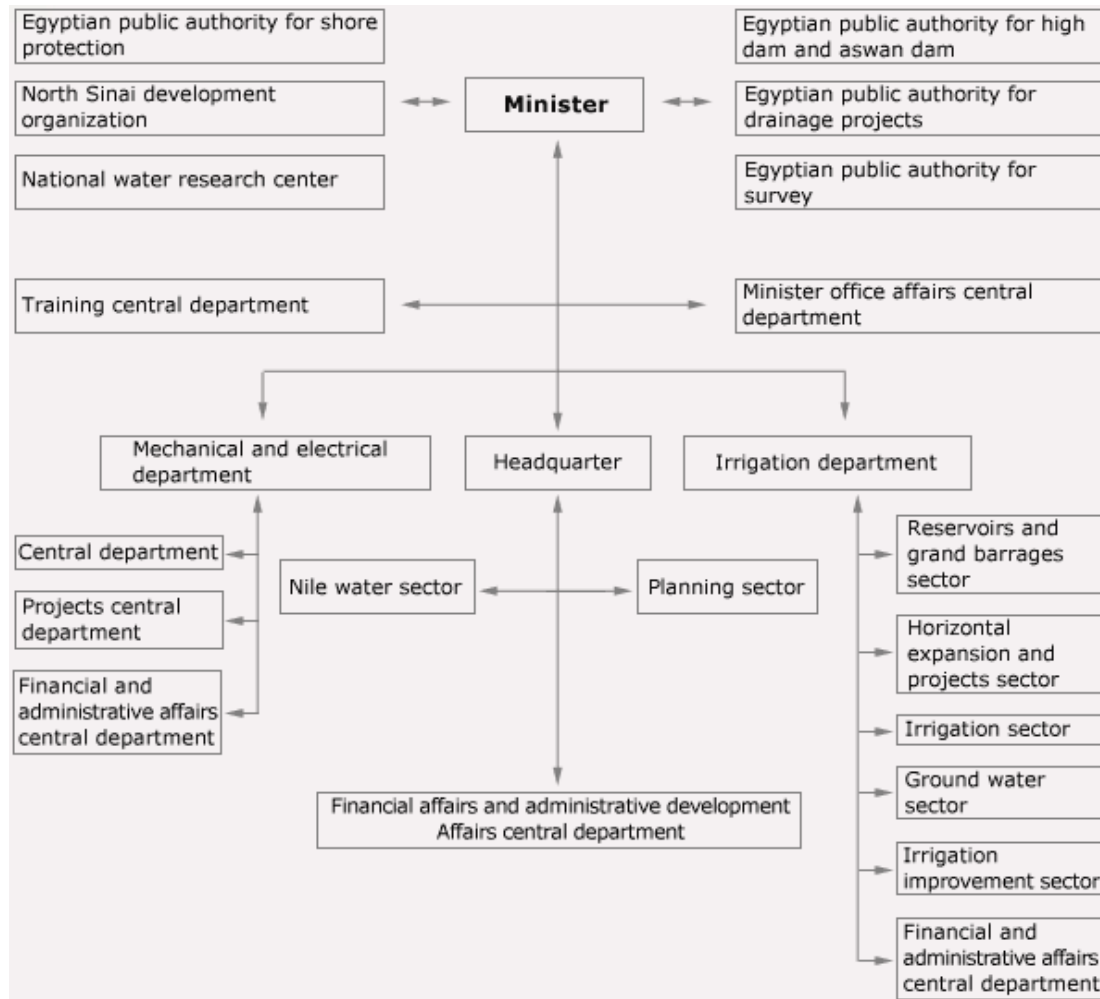


Schéma organisationnel du Ministère de l'Irrigation et des Ressources hydrauliques Source : MWRI 2007

Ce ministère est le seul entièrement dédié à l'eau et celui qui a le plus d'antériorité dans ce domaine (création dans la première partie du 19^{ème} siècle. A titre d'exemple il s'enorgueillit de conserver l'original d'une monographie sur l'Egypte réalisée sous Napoléon mais aussi l'ensemble des documents techniques liés aux barrages et autres infrastructures dédiés à l'irrigation.

Comme son intitulé ou son organigramme le laisse supposer le ministère est très fortement orienté sur la gestion quantitative de l'eau. Les deux principaux usages dont il assure la gestion sont ainsi l'irrigation et la production hydroélectrique. Il abrite l'Office National du secteur Egyptien du Nil en tant que membre de la commission du Nil.

II.2 Le cadre réglementaire

Le cadre législatif en matière de politique de l'eau reste encore faible. Une série de réformes de la législation en matière de gestion de l'eau est toutefois à l'étude.

Outils	Principe	Description	Acteurs concernés
Loi 4/1994	Loi cadre en environnement	Gestion et réglementation de l'utilisation des eaux publiques et privées Police de l'environnement Instauration de l'EEAA	
Décrets portant création en 2004 de nouveaux organes dans le domaine de la gestion urbaine de l'eau	Décret 135: « Holding Company for Water and Wastewater » (HCWW). Décret 136 « Egyptian Water Regulatory Agency »		

II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

II.3.1 La réglementation des cours d'eau

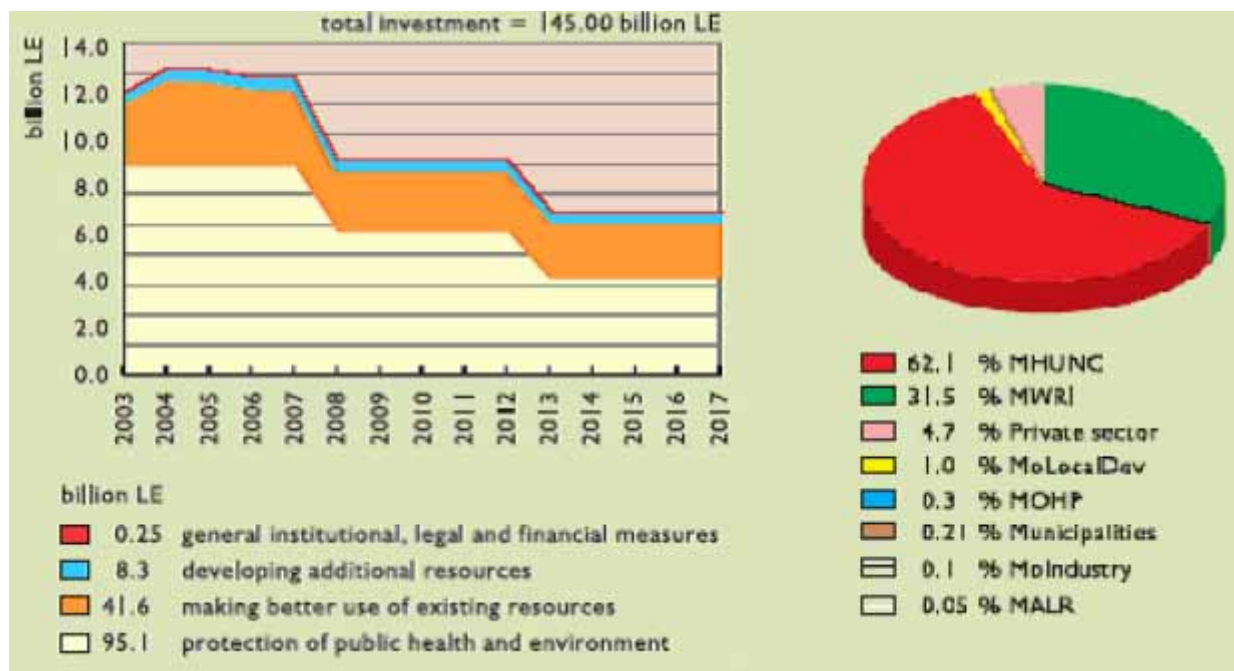
Le réseau hydrique du pays est peu étendu, le principal fleuve du pays étant le Nil. L'utilisation de celui-ci est régit par les accords signés en 1999 avec les autres pays riverains.

II.3.2 La planification

En prévision de la ratification du protocole de Kyoto, le Ministère d'Etat de l'Environnement a adapté dès 2003 le Plan National pour l'Environnement lancé en 1992 autour de 6 grands axes dont celui de l'eau afin de mieux coordonner les actions et améliorer l'état du milieu naturel.

Le Ministère de l'Irrigation et des Ressources hydrauliques prépare de plus le Plan National des Ressources en Eau basé sur le concept de gestion intégrée des ressources en eau. Pour la période 2003 – 2017, les 3 objectifs principaux sont :

- Développement des nouvelles ressources en eau ;
- Meilleure utilisation des ressources existantes ;
- Protection de la santé publique et de l'environnement.



Répartition du financement du plan national 2003 – 2017 Source : MWRI 2007

Les réformes en cours prévoit la définition d'un certain nombre d'outils de planification : Plan National pour l'eau et l'assainissement, Programme National pour l'assainissement des villages, Stratégies pour l'assainissement rural ou encore un Programme d'investissement pour la demande en eau, ce qui montre la volonté d'améliorer ces secteurs.

II.3.3 Les conventions internationales

Faisant suite aux accords sur l'eau du Nil signé entre l'Egypte et le Soudan en 1959, l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) a été signé par 10 pays en 1999 pour la gestion intégrée et le partage du bassin et de ses ressources. L'Egypte s'est engagé par cet accord à ne consommer que 55,5 km³/an. Le Nil est cependant sa principale source d'approvisionnement alors que les besoins du pays sont estimés à 65,6 km³/an.

Le pays a ratifié la convention de Ramsar sur les zones humides en 1988 (2 sites inscrits) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1995.

L'Egypte a également signé la convention de Barcelone (1975) pour la protection de la Mer Méditerranée contre les pollutions.

II.3.4 La protection contre les inondations

Avec la construction du barrage d'Assouan permet le contrôle des effets des inondations du Nil qui est géré par l'IBN.

II.3.5 Le financement de la politique de l'eau

La tarification des services ne permet de couvrir que 35% des coûts d'exploitation. Ce sont principalement les autorités locales, en charge de ce secteur, qui définissent les systèmes et taux de tarifications. Les eaux destinées à l'agriculture, secteur le plus consommateur d'eau, sont généralement gratuites ou peu onéreuses pour les agriculteurs.

Le secteur est donc très dépendant des pays et organisations internationales telles que la Banque Mondiale ou l'Union Européenne qui apportent financement et assistance technique pour de nombreux projets dans le secteur de l'eau. Ainsi, les agents de l'EEAA (Egyptian Environmental Affairs Agency), organe exécutif du ministère de l'Environnement sont pour la plupart rémunérés par le biais des aides internationales.

De nombreux projets actuels, financés par les aides internationales, portent sur l'amélioration de la capacité de traitements des eaux usées des grandes villes comme au Caire où la station de Gabal El Afsar devrait voir sa capacité portée à 1.500.000 m³/j soit la plus importante du monde.

III Les services d'eau et d'assainissement

III.1 Quelques chiffres

- **Eau potable**

Origine de l'approvisionnement en eau potable : superficielle

Accès à l'eau potable : 99% en milieu urbain, 96% en milieu rural (source : FAO, critères non communiqué)

Consommation moyenne : besoin calculé à 200 L/pers/jour

Disponibilité de la ressource : La capacité de traitement des stations permettraient de fournir 6 millions de m³/jour. L'état des infrastructures cause cependant de nombreuses pertes dans les réseaux, ajoutés au faible rendement des stations. Par ailleurs, les campagnes ne disposent pas toujours de l'approvisionnement public et les habitants sont alors amenés à pomper directement l'eau des réserves souterraines sans traitement préalable.

- **Assainissement**

Accès à un système de traitement : 100% en milieu urbain, 98% en milieu rural (source : FAO, critères non communiqué)

Volume d'eau traité : 2,9 km³/an (2000)

III.2 Organisation et gestion des services

Les compétences en matière d'eau et d'assainissement sont détenues par les villes.

Au Caire, certains services publics sont confiés à des autorités publiques semi autonomes sous la tutelle du Gouvernorat :

- autorité d'assainissement, sanitaire et de drainage du Grand Caire
- autorité de distribution d'eau du Grand Caire

III.3 Prix et coût de l'eau

Prix de l'eau (Euro/m³)		
<i>Eau</i>		
<i>Assainissement</i>		
Date des données		
<i>Source:</i>		

III.4 L'information et la participation du public

Le Ministère de l'Irrigation et des Ressources hydraulique à travers l'EEAA est chargé de développer l'information du public et la participation des usagers, notamment au travers d'association de consommateurs.

III.5 Utilisation d'indicateurs de performance, Présence française

60% de l'eau consommée au Caire provient d'usines françaises, principalement Ondeo Degrémont et Veolia Water.

Veolia Water System intervient dans la construction d'infrastructures.

Degrémont est implanté dans le pays depuis près de 60 ans. La société a équipé un grand nombre de stations de traitement des eaux, principalement au Caire. La station de Gabal El Asfar (financée sur protocole financier), en périphérie du Caire, est le projet le plus important conduit par Degrémont en Egypte pour près de 1,2 milliard d'euros. 200 personnes sont employées de manière permanente par Degrémont Egypte. La société a également construit la station d'épuration de Khirbet al Samra.

Contacts

Ministère de l'Irrigation et des Ressources hydrauliques

http://www.mwri.gov.eg/english/english_home.asp

Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)

<http://www.eeaa.gov.eg/>

Initiative du Bassin du Nil

<http://www.nilebasin.org/fr/index.htm>

Bibliographie

Egypt State of the Environment report –2005, Arab Republic of Egypt, Ministry of State for Environment Affairs, Décembre 2006, 211p